

DEPARTEMENT DE
LA GIRONDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE BORDEAUX
CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Objet
Demande de
financement auprès
de la Dotation de
Soutien à
l'Investissement
Local (DSIL) pour
l'année 2022

Séance du 14 mars 2022

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 8 mars 2022 s'est réuni à 18 Heures sous la présidence de M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.

LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :

33

Etaient présents Alexandre BOURIGAULT, Nathalie LACUEY, Jean-claude GALAN, Andrée COLLIN, Pascal CAVALIERE, Martine CHEVAUCHERIE, Didier IGLESIAS, Hélène BARBOT, Régis DESCLAUX DE LESCAR, Nadine GRENOUILLEAU, Nathalie BIJOUX, NICOLE BONNAL, Christophe BAGILET, Vincent BUNEL, Josette DURLIN, Ahmed ASFOR, Muriel SOLA, Kamel MEHERZI, Justine ADENIS, Cédric JUIF, Monique FRENEL, Nicolas CALT, Catherine ARNOLD, Jonathan SINSOU, Séverine CASTAGNET, Alexandre LEDOUX, Patrick DANDY

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Michel MEYRE à Hélène BARBOT - Fatima SABI à Andrée COLLIN
Hervé DROILLARD à Pascal CAVALIERE - Olivier SAILHAN à Martine CHEVAUCHERIE
Céline PROUHET à Alexandre BOURIGAULT

M. Régis DESCLAUX DE LESCAR a été nommé secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Préfecture, par la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), apporte à certaines communes un fond de soutien à l'investissement.

La commune de Floirac a prévu, en 2022, un certain nombre de travaux sur les équipements communaux et la participation de la DSIL peut être sollicitée, notamment pour :

- La première phase du programme de la Plaine des Sports (création d'un terrain synthétique),
- La mise en place d'un modulaire au niveau de l'école maternelle Pierre et Marie Curie (dédoulement des classes).

Plan de financement

Dossier Plaine des sports – création d'un terrain synthétique

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Plaine des Sports : création d'un terrain synthétique	1 322 289,20 €	Participation communale (20 %)	264 457,80 €
		CODEV5 (Bordeaux Métropole)	292 200 €
		Département	288 000 €
		DSIL (36 %)	477 631,40 €
TOTAL HT	1 322 289,20 €		1 322 289,20 €

Dossier Ecole Pierre et Marie Curie – dédoublement des classes (modulaire)

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
mise en place d'un modulaire au niveau de l'école maternelle Pierre et Marie Curie (dédoulement des classes)	98 310 €	Participation communale (20 %)	19 662 €
		DSIL (80 % maximum)	78 648 €
TOTAL HT	98 310 €		98 310€

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 ;
Vu l'avis de la Commission Urbanisme, Patrimoine et Mobilités du 3 mars 2022 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la participation de la DSIL pour un montant de **556 279,40 €**

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents*

Nombre de votants : 33

Suffrages exprimés : 33

Pour : 33

Contre :

Abstention :

POUR EXTRAIT CONFORME :

A la Mairie de FLOIRAC, le 15 mars 2022

Le Maire,

Jean-Jacques PUYOBRAU

